



Konkurse - Faillites - Fallimenti

FR

1. Débitrice: **Entreprise générale de maçonnerie YETER Sàrl**,
Route du Centre 110, c/o Dengiz et Kudret Yeter, 1723 Marly
2. Déclaration de faillite: 15.06.2009
3. Suspension de faillite: 22.03.2010
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 19.04.2010
5. Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** But: entreprise générale de construction et de jardinage, construction et transformation de bâtiments, acquisition, exploitation, gestion et aliénation d'immeubles.
(réf. sect. II)

Office cantonal des faillites, P.Porchet, substitut
1700 Fribourg

00473381

